Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260629-2026101_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 29 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-101

Le lundi 29 juin 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TEBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme YVET, M. BERNARDET, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme LAYEC, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, M. DAUGAN, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, M. BOUGET, M. ARS et M. DUVAL.

Excusées : Mme O'SULLIVAN (pouvoir à M. BRÉMOND), Mme MACIÉ (pouvoir à Mme TEBESSI), Mme LOURDAIS (pouvoir à M. LAIZÉ), Mme LIVIER MABILLE (pouvoir à M. L'HOSTIS) et Mme GUENÉ.

Mme Sarah VANDENDRIESSCHE a été élue secrétaire.

Date de convocation : 23.06.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de votants : 28

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : COLLECTIVITÉ EAU DU BASSIN RENNAIS – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CADRE

Rapporteur : **M. LAIZÉ**

La Collectivité Eau du Bassin Rennais propose, dans le cadre de son programme ECODO 2025-2030, un accompagnement aux communes membres pour réaliser un diagnostic des usages et consommations d'eau potable de leurs bâtiments, ainsi qu'un suivi conjoint visant à réduire les volumes consommés.

La commune de Le Rheu a déjà bénéficié d'un premier diagnostic en 2015 (convention n°C2015-077).

Afin de poursuivre et actualiser cette démarche, la Collectivité Eau du Bassin Rennais propose une nouvelle convention cadre pour :

- évaluer les consommations depuis le diagnostic initial,
- analyser la mise en œuvre des préconisations,
- former les agents communaux à l'auto-diagnostic,
- accompagner la commune dans la réduction de ses consommations d'eau potable, avec un objectif de -17 % d'ici 2030 (par rapport à 2019).

Cette convention, sans contrepartie financière, s'inscrit dans une démarche collective de sobriété et de gestion durable de la ressource en eau.

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Comité Syndical n°2026-047 du 19 mai 2026 de la Collectivité Eau du Bassin Rennais,
Vu l'avis de la commission Transition, Aménagement et Cadre de vie du 23 juin 2026

Considérant l'intérêt de poursuivre l'accompagnement pour une gestion optimisée de l'eau dans les bâtiments communaux,
Considérant l'objectif de réduction de 17 % des consommations d'eau potable d'ici 2030

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260629-2026101_DEL-DE

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention cadre relative aux diagnostics de consommation d'eau sur les bâtiments communaux.
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Sarah VANDENDRIESSCHE

Le Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650
Ille et Vilaine

Bruno LESNE